

CONSEIL DE QUARTIER DU 24 NOVEMBRE 2016
LA GARENNE / LA FORET / L'ERMITAGE
(Centre social Saint Exupéry)

Ouverture de la séance par M. le Président du Conseil de Quartier à 20h30 :

ERIC MAGADOUX

Conseiller Municipal délégué en charge des commerces

RAPPEL DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER :

Il se réunit 2 fois par an et par quartier. Il est ouvert aux habitants, aux commerçants, aux représentants d'associations locales ou services publics.

Un ordre du jour est défini avec deux thèmes communs à tous les quartiers et un ou deux thèmes particuliers au quartier. Puis un temps est pris pour les questions diverses et l'expression libre.

ORDRE DU JOUR POUR LE QUARTIER :

1/ Thèmes communs :

- Le civisme, une valeur que la Ville souhaite promouvoir
- Le Conseil municipal des enfants

2/ Questions diverses

LE CIVISME, UNE VALEUR QUE LA VILLE SOUHAITE PROMOUVOIR :

Les conséquences des incivilités

- **55 tonnes** de dépôts sauvages collectés chaque mois
- En février dernier, lors de l'opération de nettoyage de la RN 6 réalisée par des citoyens : **7,5 tonnes de déchets** collectés sur 5,5 km
- Désagréments liés aux dépôts, tags et dégradations en tous genres

Le coût des incivilités en 2015

- Ramassage des papiers et déchets divers dans les espaces publics : 830 000 €
- Ramassage des dépôts sauvages : 338 000 €
- Enlèvement des voitures ventouses : 18 300 €
- Surveillance et verbalisation : 44 000 €

TOTAL : 1,2 million € pour la Ville

- *N.B.* : Le ramassage des dépôts sauvages en Forêt de Sénart coûte également chaque année **100 000 €** à l'ONF

Les actions entreprises par la Ville

1. Nettoyage des rues 7 jours sur 7
2. Présence renforcée d'agents sur le terrain
3. Campagne de promotion du civisme
4. Mise en place du CME (Conseil Municipal des Enfants) qui va travailler aussi sur le thème de du civisme.

Zoom sur la campagne en faveur du civisme

- **Affichage « choc »** pour appeler l'attention
- **Nouvelle opération de ramassage** des déchets sur la RN6 le 27 novembre 2016
- **Création d'un poste de médiateur du tri** à l'Oly, en lien avec le centre Aimé Césaire (début 2017)
- **Création de bornes d'apport volontaire** au parking Foch Ouest
- **Vidéo-verbalisation** des contrevenants (tolérance zéro)
- **Projet de création d'un éco-centre sur Montgeron**

Les bons réflexes

1. **Signaler** tout désordre sur la voie publique (éclairage défectueux, végétation débordante, dégradation, etc.) à la police de l'environnement :
police.environnement@montgeron.fr
ou
01.69.40.22.00
2. **Trier, recycler et déposer** à la déchèterie de Vigneux ou à la ressourcerie située au 46 avenue Jean Jaurès
3. Pour les **encombrants**, en plus des deux collectes annuelles, possibilité de **prendre rendez-vous** avec le prestataire de l'agglomération pour un enlèvement à domicile : 0 800 97 98 00

Conclusion

Au-delà du coût pour la Ville, le civisme est un enjeu de cohésion et de respect :

- Respect des habitants
- Respect du cadre de vie
- Respect de l'environnement.
-

⇒ **L'espace public est un lieu qui appartient à chacun**

LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (CME)

A l'origine de cette initiative, une conviction : L'apprentissage de la démocratie et de la citoyenneté est fondamental dans l'éducation des enfants.

Présentation

- **L'objectif éducatif est de permettre aux enfants un apprentissage de la citoyenneté adapté à leur âge, qui passe notamment par :**
 - ✓ La familiarisation avec les processus démocratiques (le vote, le débat contradictoire, les élections),
 - ✓ Une gestion de projets par les enfants eux-mêmes, accompagnés par l'ensemble de la communauté éducative et des élus adultes.

Fonctionnement

- Le CME est composé de 35 enfants élus dans les classes de CM1/CM2 de la ville. Le nombre d'élus est proportionnel à l'effectif de ces classes.
- Toute l'année, les élus se réuniront en commissions (dont les thématiques seront préalablement définies avec eux), accompagnés d'un intervenant du service Enfance – Education, afin de proposer différents projets, à l'instar du nettoyage des abords de la Forêt de Sénart et d'y participer.
- Les élus du CME s'engagent à représenter leurs camarades, leur école, leur quartier, et les tenir informés de leurs actions.

QUESTIONS DIVERSES

Lors du ramassage biennuel des encombrants, se pose le problème des chineurs qui ne prennent que ce qui les intéresse et laissent le reste en désordre, voire sur la route.

Le seul moyen pour éviter ces agissements est de prendre une photo de la plaque d'immatriculation de leurs véhicules et de les adresser à la Police municipale qui pourra ainsi les identifier et les verbaliser.

Au bout de la rue de la Justice, vers le restaurant scolaire, des places de stationnement ont été matérialisées. Malheureusement des personnes stationnent quotidiennement au-delà de ces places, jusqu'au stop, ce qui pose un réel souci de sécurité et de visibilité.

Des patrouilles régulières de la Police municipale seront programmées afin de procéder à des verbalisations, seul moyen de décourager les contrevenants.

Sur le Chemin du Dessus du Luet, le sens interdit est continuellement emprunté par les véhicules.

Là encore, des patrouilles procéderont à des verbalisations.

Les caméras de vidéoprotection installées à la Forêt ne fonctionnent pas. Celle située à la verticale au 2 allée Colbert risque de tomber à tout moment. Elle ne tient que par un câble.

Les Services de la Ville vont se rendre sur place pour qu'elle soit réparée et repositionnée correctement.

Les trafiquants à la Forêt ne se cachent plus. Les habitants en ont assez.

Il y a de plus en plus de consommation de drogue chez les jeunes, notamment les lycéens, ce qui génère une explosion du trafic. Cela crée de la délinquance. Nous nous sommes attaqués à ce problème sur le quartier de la Forêt, en lien avec la population, qui se sent très impliquée, et la police nationale, ce qui nous a permis d'obtenir de premiers résultats encourageants.

Rue des Plantes : le stop qui a été installé ne permet de réduire la vitesse des véhicules que sur une partie de la rue. Il faudrait en créer un second au niveau de la Croix Saint Marc (dans l'autre sens).

L'excès de stops ou de feux peut provoquer l'effet inverse de celui recherché sur les automobilistes, en provoquant par réaction leur non-respect. Nous avons innové rue Morin avec la création d'un tout petit dos d'âne juste devant le stop. Nous le testons sur plusieurs mois à titre expérimental et recueillerons ensuite le sentiment des riverains sur cet aménagement. S'il s'avère positif, il sera étendu à d'autres stops de la commune. La Ville a également engagé la mise en zone 30 de toutes les zones pavillonnaires.

Rue des Plantes : des constructions sont-elles prévues ?

Dans cette rue, un terrain a été divisé en parcelles. Certaines ont été reprises par les riverains alentours pour en faire des jardins ; deux ne sont pas constructibles ; une seule construction est prévue en fond de rue.

Chemin du Dessus du Luet, les gens du voyage se sont octroyés le bout de la rue.

M.BENOIT, Directeur de la Police Municipale, est déjà intervenu sur place auprès des personnes concernées et leur a fait nettoyer la rue. Il y repassera régulièrement. La Ville prévoit également la pose d'une caméra nomade durant plusieurs semaines à ce niveau afin de pouvoir verbaliser.

Rue de la Croix Saint Marc, juste avant son intersection avec la rue de la Justice, un gros trou a été rebouché par les services techniques mais, lors de fortes pluies, il se crée une véritable mare d'eau qui envahit le trottoir.

M.DUPASQUIER, Responsable du service voirie, va se rendre sur place pour suite à donner.

Chemin du Dessous du Luet : les travaux commencés seront-ils prolongés ?

Oui mais plus tard car le Chemin du Dessous du Luet est une voie complexe en raison de sa configuration et de son dénivellement. Il est donc plus sage de prévoir plusieurs interventions.

Rue de la Garenne : il aurait été préférable d'installer des dos d'ânes au stop.

Chaque aménagement a ses avantages et ses inconvénients. Beaucoup sont contre les dos d'ânes car ils sont bruyants. Chaque aménagement est également posé suite à une concertation avec les riverains pour une période de test qu'il leur est demandé de valider.

Le parking du COSEC est difficilement accessible car l'entrée est trop étroite.

Ce parking va être refait l'été prochain par le SIREDOM. Il a été ouvert lors des inondations de mai dernier pour y accueillir les gens du voyage. Lors de leur départ, les grosses pierres ont été reposées mais trop proches. Suite à une première demande de la Ville elles ont été repoussées.

Où en est-on de la fibre ?

Entre 2014 et 2016, 20 points de mutualisation ont été installés sur la ville. En début d'année, une convention a été signée pour pouvoir installer la fibre en aérien, via les poteaux électriques. SFR indique tenir ses engagements pour fin 2017. Actuellement, une étude est en cours par ERDF et SFR sur les poteaux pour savoir s'ils peuvent être porteurs ou non de la fibre. Enfin, seuls deux opérateurs sont actifs sur la Ville : SFR et Orange. Lorsqu'un bâtiment est raccordé, il faut compter 3 mois pour être éligible et pouvoir alors contacter l'opérateur de son choix. Une réunion publique sur ce seul sujet est prévue à l'Astral le 25 janvier prochain à 20h00.

Le Bois Renaud est sale. Qui doit le nettoyer ?

Son nettoyage relève de l'ONF. Le responsable des services techniques va procéder à une relance.

Qui financera la création de l'éco-centre ?

L'éco-centre sur Montgeron, construit et financé par le SIREDOM (syndicat auquel la Ville adhère), va être réalisé en 2017 à côté du COSEC. Il ne sera pas réservé aux habitants de Montgeron mais ouvert également à ceux des communes voisines. Les villes de l'ex-Val d'Yerres dépendent du SIVOM et ont

leur propre dispositif. La politique du SIREDOM est de multiplier ce type d'établissements (rénovation de celui de Vigneux et création d'une dizaine d'autres) pour répondre à une plus largement à la population.

Quartier de l'Ermitage : les travaux débutés dans certaines rues de ce quartier vont-ils se poursuivre ?

Nous rencontrons un problème spécifique à cette résidence de l'Ermitage : le mauvais positionnement des réseaux sous la chaussée qui sont entremêlés les uns aux autres et ne sont plus aux normes. La Ville doit donc tous les reprendre et en prévoir le réenfouissement, ce qui représente un coût financier trois fois plus important que pour d'autres rues. En effet elle ne perçoit aucune subvention du SMOYS car les réseaux étant déjà sous chaussée, le syndicat ne considère pas qu'il s'agisse d'un enfouissement. L'an prochain la Ville a budgétisé un premier tronçon de réfection de la rue Schweitzer. Elle est d'ailleurs en cours de négociation avec France Telecom et ERDF afin que ces sociétés fassent un geste lors de cette rénovation. Il n'est pas normal que la totalité des coûts soit supportée uniquement par la Ville, qui n'est pas responsable de l'état actuel des réseaux.